

# MAIRIE 07310 ST MARTIN DE VALAMAS

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015 à 20 heures

**Présents** : ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, BEAL André, CHAPUS Simon, DESESTRES Philippe, GIRARDOT Francis, LUPOVICI Catherine, MARTIN Sylvie, NICOLAS Henri, NICOLAS Marie-Paule, PLANTIER Jean-Luc, ROCHE Isabelle

**Procurations** : CHAREYRON Jeanine, PETITJEAN Cyriaque, ROURE Solange

**Invitées** : VASQUEZ Mireille, Comptable du Centre des finances publiques Le Cheylard ; GARON Corinne, Secrétaire en charge de la comptabilité

**Secrétaire de séance** : LUPOVICI Catherine

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. M le Maire passe à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

### **Approbation des comptes administratifs 2014**

M. le Maire donne la parole à Mme Eliane ADRIEN, première adjointe, pour présider l'approbation des comptes administratifs. Elle présente les comptes administratifs 2014 pour les budgets Transport scolaire, Eau & assainissement et Commune et demande au conseil d'approuver ces Comptes administratifs ainsi que l'Affectation des résultats correspondants.

Le conseil vote à l'unanimité l'approbation des comptes administratifs et de l'affectation des résultats 2014.

Monsieur le Maire qui s'est retiré n'a pas pris part au vote.

### **Vote des budgets primitifs 2015**

M. le Maire présente successivement les budgets primitifs 2015 pour l'Eau & l'assainissement, la Commune et le Transport scolaire.

#### **1. BP 2015 Eau & assainissement**

Par rapport au budget 2014, les dépenses de fonctionnement sont augmentées d'une nouvelle ligne pour la télésurveillance des postes de relevage d'assainissement, ainsi que d'équipements pour la protection des agents municipaux. Mr le Maire détaille également la ventilation des contributions versées par la commune à Val'Eyrieux pour la modernisation des installations d'assainissement collectif (cette contribution initialement forfaitaire est depuis juillet 2013 calculée au taux de 0,61 €/m<sup>3</sup>) et à la Saur pour le traitement des eaux usées.

Il rappelle que les recettes de fonctionnement proviennent des abonnements et consommations des usagers de la commune pour l'eau et l'assainissement et d'une contribution à la modernisation du réseau collectif, ainsi que des contributions pour les

nouveaux raccordements suite aux extensions du réseau d'assainissement et enfin d'une participation de Chanéac pour ses eaux usées collectées dans le réseau de Saint Martin depuis mars 2014 et qui fait l'objet d'une convention en cours de finalisation.

Les dépenses d'investissement comprendront en 2015, des études pour la réalisation du Schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable (AEP) et d'Assainissement indispensable pour l'obtention d'aides dans le cadre du Contrat « Ardèche terre d'eau 2015-2017 », ainsi que pour le diagnostic en vue de l'élimination des eaux parasites rejetées dans le réseau d'assainissement et qui sont facturées à la commune dans l'enveloppe de retraitement de ses eaux usées. Des dépenses d'investissement importantes (achat de terrains) seront également engagées pour la mise en conformité de la protection des captages d'eau potable suite à la reconnaissance d'utilité publique d'octobre 2013. Enfin la première phase de la 3<sup>ème</sup> tranche d'assainissement de Valamas (raccordement GL) sera réalisée en 2015.

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement des subventions de l'Agence de l'eau, de la DETR et du département. Elles seront complétées par un emprunt de 30 000 € (l'emprunt de 145 000 € initialement prévu au budget 2014 n'ayant finalement pas été effectué).

Mr. Le Maire demande l'approbation du BP 2015 Eau et Assainissement pour les montants suivant :

Fonctionnement : 324 897,00 €

Investissement : 715 067,25 €

Le conseil vote à l'unanimité le BP 2015 Eau & assainissement.

## **2. BP 2015 Commune**

- Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont globalement reconduites à l'identique de celles de 2014. Une légère baisse des contrats de maintenance et assurances résulte d'une renégociation des contrats. Les prévisions d'entretien des terrains et de la voirie (suite aux intempéries) ont été augmentées. Une nouvelle dépense est introduite pour le Temps d'activité périscolaire (TAP) suite à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

En réponse aux questions sur ce que recouvre le poste « Fêtes et cérémonies » Mr le Maire précise que les principales dépenses sont l'Ardéchoise, les feux d'artifice (14 juillet, Noël) et les diverses cérémonies (11 novembre, 8 mai ...).

L'augmentation des charges de personnel tient compte de l'évolution des carrières des agents. Un élu propose qu'une réflexion soit engagée pour étudier la prise en charge de l'obligation faite aux collectivités par les lois des 2 et 17 février 2007 de mettre en œuvre des prestations d'action sociales en direction de leurs agents en examinant une adhésion à un organisme tel que le CNAS (Caisse nationale d'action sociale) ou le FNASS (Fonds national d'action sanitaire et sociale). Mr le Maire rappelle la contribution versée au CCAS et au budget Eau & assainissement ainsi que la reconduction des subventions aux associations.

- Les recettes de fonctionnement ont été estimées en tenant compte d'une baisse significative annoncée des contributions de l'Etat et d'une reconduction des taux d'imposition communaux pour les taxes de contributions directes (taxes foncières et taxe d'habitation), à savoir :

Taux communal de la taxe d'habitation 2015 : 11,28 %

Taux communal de la taxe foncière 2015, sur le bâti : 18,90 %

Taux communal de la taxe foncière 2015, sur le non bâti : 79,21 %

- Les dépenses d'investissement en 2015 incluront, outre les travaux habituels de voirie et d'aménagements divers, une étude sur les accès handicapés, la fin des travaux suite aux intempéries d'octobre 2014, l'installation des horloges astronomiques permettant des

économies sur des éclairages de nuit, l'installation d'un écran de projection ainsi que l'achèvement de la pose des panneaux acoustiques dans la salle polyvalente, une signalétique à caractère touristique. Enfin, l'acquisition du terrain et de la maison DUCROS, quartier de la Gare constitue un poste important de ces dépenses.

- Les recettes d'investissement sont constituées par les subventions accordées suite aux différents dossiers d'aide déposés pour chaque opération. Un emprunt de 275 000,00 €, inférieur au montant compatible avec le taux d'endettement de la commune, sera effectué pour l'achat DUCROS et le financement de travaux.

Mr. Le Maire demande l'approbation du BP 2015 Commune pour les montants suivant :

Fonctionnement : 1 320 846,96 €

Investissement : 812 498,79 €

Le conseil vote à l'unanimité moins 1 abstention le BP 2015 Commune.

### **3. BP 2015 Transport scolaire**

Le budget transport scolaire a été créé pour la gestion de l'organisation par la commune du transport scolaire d'enfants répondant à certains critères de distance de l'école. Actuellement aucun enfant de la commune ne répond à ces critères et ce budget n'est pas utilisé. Il est donc reconduit à l'identique.

Mr. Le Maire demande l'approbation du BP 2015 Transport scolaire pour les montants suivant :

Fonctionnement : 3 502,85 €

Investissement : 24 198,69 €

Le conseil vote à l'unanimité le BP 2015 Transport scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.